



Nombres de délégués -
 Afférents au Conseil : 49
 En exercice : 49
 Présents : 35
 Pouvoir : 6
 Qui ont pris part
 à la délibération : 41
 Votes exprimés : 41
 POUR : 41
 CONTRE : 0
 Abstentions : 0
Date de la convocation :
 28 octobre 2025
Date d'affichage :
 28 octobre 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
 du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN

L'an deux mille vingt-cinq, le trois novembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé, représenté par son suppléant Marc MARTIN – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAAYER – Gilles SACHEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé représenté par son suppléant Jérôme PASCAULT – Jean-Louis GROGUENIN – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Frédéric CARRE – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN – Michel CODRAN

Absents excusés ayant donné pouvoir : Bruno CHARMET, absent excusé pouvoirs à Gilles SACHEPEY – Marie-Laure GRIMARD absente excusée pouvoirs à Jean-Louis GROGUENIN – Evelyne CALLEJA, absente excusée pouvoirs à Sandra PICART – Clément POINTEAU absent excusé pouvoirs à Jean-Michel SABAN – Catherine VERNEAU absente excusée pouvoirs à Nathalie LABOSSE – Claude CATRIN absent excusé donne pouvoir à Philippe TRESPALLE

Absents excusés : Jacqueline DE DEMO – Philippe LARDIN – Guy GUEIFFEY

Absents : Pierre-Yves ROY – Christophe GENTIL – Cloria JAOLAZA – Bertrand LEBLANC – Jacques ROBERT

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL

Objet de la délibération

CREATION D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL PERMANENT

Par délibération n°2025/084 en date du 07/07/2025, il a été créé divers postes en préparation de l'ouverture de la micro-crèche de L'ISLE SUR SEREIN.

Faisant suite à la procédure de recrutement du personnel concerné, et des candidatures retenues, il est nécessaire de créer un 3^{ème} poste d'agent social permanent, à temps complet (35/35^{ème}).

Les missions principales de ce poste sont les suivantes :

- D'accueillir les enfants, les parents ou les substituts parentaux,
- De créer et de mettre en œuvre les conditions nécessaires au bien-être des enfants,
- De permettre aux enfants de faire des découvertes et de grandir dans un cadre sécurisant,
- De participer à l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet d'établissement,
- De mettre en œuvre les règles de sécurité et d'hygiène.

Les postes créés en prévision et non pourvus seront supprimés après avis du Conseil Social Territorial.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de créer le poste suivant, à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- 1 poste d'agent social, permanent, à temps complet (35/35^{ème}),
 dans les conditions proposées ci-dessus.

MODIFIE le tableau des emplois.

DIT que les crédits nécessaires figureront aux budgets principal et enfance de l'exercice 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
 Rémy VIDAL

Le Président,
 Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 7/11/2025